



communiqué

N°:
No.: 37

Le 14 février 1986

CONTROLES DU COCOM SUR LES EXPORTATIONS

VERS LA CHINE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que le Canada s'était engagé, de concert avec ses alliés de l'OTAN et le Japon, à faciliter certains contrôles à l'exportation de produits stratégiques vers la République populaire de Chine. Ces contrôles s'exercent en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et s'appliquent en particulier à l'équipement stratégique civil, et d'autres produits de haute technologie visés par la Liste des marchandises d'exportation contrôlée. La Chine est une destination pour laquelle l'exportation de produits de haute technologie requiert l'aval non seulement des autorités canadiennes, mais aussi du Comité de Coordination (COCOM), qui siège à Paris et dont le mandat est de coordonner les programmes de contrôle des exportations de produits stratégiques et militaires des pays membres.

Ce comité a résolu, après un déblocage graduel s'échelonnant depuis 1979, de favoriser la Chine par l'allègement administratif des contrôles qu'il exerce relativement à l'exportation de produits stratégiques. Il y a eu ces derniers temps un nombre croissant de demandes pour exporter vers la Chine. Les pays membres du COCOM sont convenus d'accélérer le processus d'approbation de ces demandes et d'abrégier la période d'attente pour l'obtention d'une licence d'exportation.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rappelé que plusieurs jalons de la stratégie de développement de la Chine coïncident avec des capacités industrielles canadiennes vigoureuses, qu'il s'agisse de l'agriculture, du secteur forestier, de l'hydro-électricité, du développement des ressources naturelles et des télécommunications.

Cet allègement des contrôles à l'exportation vers la Chine vient à point nommé dans le renouvellement de l'Accord de commerce entre le Canada et la Chine, que l'honorable James Kelleher, ministre du Commerce extérieur, annonçait le 16 juillet dernier.

À la suite de consultations avec les autorités chinoises à Beijing en décembre 1985, le Canada est maintenant en mesure d'autoriser, sans obtenir l'approbation unanime du COCOM, des demandes d'exportation pour plus de vingt catégories de produits stratégiques, dont, certaines machines-outils, des semi-conducteurs, de l'équipement d'essai, des lasers, des ordinateurs, et des systèmes téléphoniques.

Les détails des nouvelles procédures et les spécifications techniques des produits dispensés de l'aval du COCOM sont énumérés dans un Avis aux exportateurs publié aujourd'hui par la Direction du contrôle des exportations du ministère des Affaires extérieures du Canada.